

A

(N° 336.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Pierre-Joseph Carlot.

MESSIEURS,

Le sieur Pierre-Joseph Carlot, brasseur à Fayt-le-Franc, est né à Houdain, arrondissement d'Avesnes (France), le 16 mars 1787 ; il habita successivement deux communes françaises dont les autorités ont attesté sa bonne conduite, et il a transféré depuis 1822 son domicile à Fayt-le-Franc, qu'il a constamment habité depuis.

Le pétitionnaire est marié ; il a sept enfants, dont trois sont nés sur le sol belge ; il est propriétaire d'une brasserie et d'un terrain y attenant ; il a toujours tenu une conduite honorable.

Les avis des autorités sont favorables à sa demande en naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS, AÎNÉ.
